

Département de SEINE-ET-MARNE ._o.o._ Canton de PONTAULT-COMBAULT ._o.o.o._ Commune de ROISSY-EN-BRIE	DOMAINE Marchés Publics
---	-----------------------------------

Marchés publics : EG

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°72/2024
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Prestations d'entretien ménager et de nettoyage des bâtiments de la ville de Roissy-en-Brie

Marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122.22 et L2122-23 ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 ;

VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du maire n°154/2020 en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre VASSEUR, adjoint au maire ;

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de procéder à l'entretien ménager et au nettoyage de bâtiments communaux ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 23 février 2024 au BOAMP et au JOUE lançant la mise en concurrence des entreprises selon la procédure des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique ;

VU la délibération n°21/2020 du 2 juin 2020 portant désignation des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibératives ;

CONSIDERANT le choix de la commission d'appel d'offres en date du 23 avril 2024, attribuant le marché à l'entreprise SN PERFECT sise 11, rue Henri Becquerel 77290 Mitry Mory, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres ;

D E C I D E :

Article 1 : de procéder à la signature de toutes pièces relatives au marché de prestations d'entretien ménager et de nettoyage des bâtiments de la ville de Roissy-en-Brie, avec l'entreprise **SN PERFECT sise 11, rue Henri Becquerel 77290 Mitry Mory** pour un montant estimatif annuel de 64 938,38 € HT ;

Article 2 : précise que le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du contrat. L'accord-cadre peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Article 3 : précise que la dépense est prévue au budget de la commune.

Article 4 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en sera affiché en mairie.

Expédition en sera adressée au Préfet du département.

Par subdélégation du Maire,
L'Adjoint au Maire,
Pierre VASSEUR